



HAL
open science

Démocratie industrielle (Démocratie ouvrière)

Samuel Hayat

► **To cite this version:**

Samuel Hayat. Démocratie industrielle (Démocratie ouvrière). Dictionnaire Proudhon, 2011, p. 138-153. halshs-04036280

HAL Id: halshs-04036280

<https://shs.hal.science/halshs-04036280>

Submitted on 19 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Démocratie industrielle (Démocratie ouvrière)

Samuel Hayat

(Ce texte est paru dans Chantal Gaillard et Georges Navet (dir.), *Dictionnaire Proudhon*, Bruxelles, 2011)

La démocratie industrielle fait partie de ces concepts proudhoniens dont la maturation a été lente, mais qui occupent une place centrale dans la compréhension générale de l'œuvre de Proudhon. La juxtaposition paradoxale d'un nom relevant du domaine politique, « démocratie », et d'un adjectif caractérisant un domaine économique, « industrielle », indique bien l'intention de Proudhon dans la mise en avant de ce concept : identifier une forme politique d'organisation économique, politique en ce qu'elle serait l'objet d'une activité humaine consciente, collective et réflexive. En cela, la démocratie industrielle vient mettre en question le partage étanche entre le politique et le social, selon lequel seul l'appareil d'État pourrait être le lieu d'une activité politique. Proudhon n'est pas le seul, parmi ses contemporains, à critiquer ce partage. La puissance et la nouveauté de son approche tiennent à trois traits qui lui sont spécifiques : d'abord, il refuse que la politisation de l'économie fasse de l'organisation sociale de la production un domaine supplémentaire d'intervention étatique, ouvrant au contraire la voie à une démocratie industrielle autonome ; ensuite, il fait reposer cette forme nouvelle d'organisation sur une idée, la mutualité, à la fois but et moyen de réalisation de la démocratie industrielle ; enfin, il identifie la démocratie industrielle, et donc la mutualité, avec une classe sociale, les ouvriers, dont ce serait le principe organisateur s'ils venaient à être conscients de leur situation et de leurs aspirations présentes. La démocratie industrielle apparaît donc, si l'on considère rétrospectivement l'œuvre de Proudhon dans son ensemble, comme sa proposition la plus aboutie d'un fonctionnement socialiste, mutuelliste et fédératif du système de production (voir Jean Bancal, « La démocratie industrielle de Proudhon », *Revue de l'Action populaire*, n°190, juillet-août 1965, p. 823-840, et dans *L'Actualité de Proudhon, colloque de novembre 1965*, Bruxelles : Éditions de l'Institut de sociologie, 1967, les contributions de Jean Bancal, « Proudhon : la propriété, la démocratie économique et le fédéralisme mutuelliste », p. 17-46, et de Daniel Guérin, « Proudhon et l'autogestion ouvrière », p. 67-87).

La progression de ce concept dans la pensée de Proudhon est indissociable de son expérience politique. Avant 1848, l'idée de démocratie industrielle ou ouvrière est

entièrement absente des textes de Proudhon : il vit alors une phase de conceptualisation du problème social, dans une Monarchie de Juillet largement apaisée après l'échec des insurrections de 1834 et de 1839, du mouvement pour la réforme électorale de 1839-1840 et des grèves de 1840. Du *Premier mémoire* jusqu'aux *Contradictions économiques*, Proudhon construit l'appareil conceptuel grâce auquel il pensera ensuite la démocratie industrielle, mais il ne formule pas de proposition révolutionnaire mutuelliste. Il est sur ce point significatif que le mutuellisme, terme revendiqué par une société de tisseurs lyonnais puis repris par l'*Écho de la Fabrique*, et présent par exemple dans l'*Histoire de dix ans* de Louis Blanc, soit alors absent du vocabulaire proudhonien, contrairement à l'adjectif « mutuel », pris dans un sens plus moral et juridique. La révolution de 1848 altère profondément le rapport de Proudhon à la politique, l'engageant à transformer ses propositions spéculatives en programme concret : dans la *Solution du problème social*, s'il ne parle pas de démocratie industrielle ou ouvrière, il met en revanche en avant le caractère mutuelliste du fonctionnement de sa Banque d'échange (*Solution du problème social*, Paris, Librairie Lacroix, 1868, p. 208). La décision de se présenter aux élections législatives partielles de juin 1848, dans un contexte de polarisation extrême de la scène politique, lui donne l'occasion de faire du mutuellisme non plus seulement un principe d'organisation économique juste, mais une solution politique de portée bien plus générale. Ainsi, dans sa profession de foi, datée du 30 mai 1848, et publiée dans *Le Représentant du Peuple*, Proudhon formule le mutuellisme comme proposition politique, qui servira de fondement à sa conceptualisation de la démocratie industrielle comme moyen et comme fin de l'activité révolutionnaire : « Qui ne voit que l'organisation mutuelliste de l'échange, de la circulation, du crédit, des ventes et achats, l'abolition des taxes et péages de toute nature qui grèvent la production et mettent l'interdit sur les marchandises, poussent irrésistiblement les producteurs, chacun suivant sa spécialité, vers une centralisation analogue à celle de l'État, mais dans laquelle personne n'obéit ni ne dépend, et où tout le monde est libre et souverain ? » (*Mélanges*, I, 69). Les traits principaux de la démocratie industrielle se trouvent déjà dans cette phrase : « C'est par la révolution sociale, consistant en l'extension par en bas du principe de la mutualité à l'ensemble des relations économiques, que pourra se produire la révolution politique, c'est-à-dire l'abolition de l'autorité parmi les hommes » (*Confessions*, 80) et l'organisation en dehors de l'État de la constitution sociale. On trouve là les thèmes que Proudhon développe et systématise l'année suivante dans *Les confessions d'un révolutionnaire*, puis en 1851 dans l'*Idée générale de la révolution*. Dans ce dernier livre, il insiste sur le caractère immanent de cette organisation, adéquate à la réalité même de la société telle qu'elle est produite par 1789 ; ne requérant pas d'action politique par en haut

pour se réaliser, la démocratie mutuelliste s'instaure par la libre organisation de l'industrie, sur une base contractuelle : « Ce que nous mettons à la place du gouvernement, [...] c'est l'organisation industrielle. Ce que nous mettons à la place des lois, ce sont les contrats [...]. Ce que nous mettons à la place des pouvoirs politiques, ce sont les forces économiques » (*Idée gén.*, 302).

Mais cette croyance dans l'immanence de l'organisation industrielle mutuelliste laisse ouverte plusieurs questions fondamentales : même si le mutuellisme est bien l'idée de l'époque, comment définir et promouvoir les mécanismes par lesquels cette idée pourrait s'incarner ? Comment instaurer la démocratie industrielle, après l'échec cuisant des partisans de la république démocratique et sociale en 1848, lors des élections d'avril, de l'insurrection de juin, de l'élection présidentielle de décembre ? Quelle voie Proudhon peut-il proposer, après l'échec plus personnel de sa Banque du Peuple, de sa proposition socialiste à l'Assemblée, de son opposition à la Constitution, de la candidature Raspail qu'il soutient ? La réponse à ces questions, qui relèvent tout autant de la science sociale que de la stratégie révolutionnaire, se trouve élaborée progressivement, de *La révolution sociale démontrée par le coup d'État* à la *Capacité politique des classes ouvrières*, jusqu'à donner son contenu définitif, dans ce dernier ouvrage, à l'idée de démocratie industrielle. La première voie empruntée par Proudhon pour penser l'établissement de l'organisation industrielle mutuelliste apparaît *a posteriori* difficile à concilier avec son engagement pour la liberté : à la suite du coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, en décembre 1851, il rédige un ouvrage dans lequel il « accepte le fait accompli » (*Rév. Soc.*, 112), et enjoint le chef de l'État à se faire l'instrument de la révolution. Cette position de Proudhon n'est compréhensible que si elle est rapportée à deux faits : d'une part, l'échec des différentes stratégies, électorales ou non, expérimentées sous la II^e République pour faire triompher la république démocratique et sociale ; et d'autre part, sa conception du lien entre les idées et l'action humaine. Ce qui permet à Proudhon de compter sur Louis-Napoléon Bonaparte pour réaliser la démocratie mutuelliste, c'est parce qu'« un homme, dans toutes les circonstances de sa vie, n'est jamais que l'expression d'une idée » (*Rév. Soc.*, 173) ; et la « signification du Deux-Décembre, l'histoire la démontre, c'est la Révolution démocratique et sociale » (*Rév. Soc.*, 177). En effet, selon Proudhon, le problème qui s'est trouvé posé par la révolution de Février, à savoir le socialisme, n'a pas été résolu, mais réprimé, et il ne cesse de faire retour. Dès lors, Louis-Napoléon Bonaparte n'a pas d'autre choix que d'accepter cet état de fait, et de donner lui-même l'impulsion de la révolution sociale. Mais dès cet ouvrage, qui aboutira évidemment à

une impasse politique, Proudhon met en place les deux éléments qui lui permettent de définir une voie nouvelle pour l'établissement de la démocratie industrielle : la reconnaissance de l'inclusion de la démocratie industrielle dans une série historique, et son lien avec l'activité autonome du peuple travailleur. C'est grâce à ces deux éléments que Proudhon peut développer une conception de la démocratie industrielle qui soit en rupture à la fois avec la méthode des républicains de gouvernements, ces démocrates unitaires qui en 1848 ont été incapables de prendre en considération la question sociale, et la tentation autoritaire qui l'a conduit à adopter, très provisoirement, l'idée d'un « dictateur révolutionnaire » (*Rév. Soc.*, 174).

Le premier élément qui permet à Proudhon de formuler la démocratie industrielle comme stratégie révolutionnaire spécifique, c'est son insertion dans une série historique. Bien que le raisonnement se trouve déjà présent implicitement dans des écrits antérieurs, notamment dans *l'Idée générale*, c'est avec *La révolution démontrée* qu'il est exposé clairement pour la première fois. L'existence d'une série historique menant à la démocratie industrielle, et l'inclusion nécessaire de Louis-Napoléon Bonaparte dans cette série historique, sont des idées présentes tout au long de l'ouvrage. Pour convaincre le futur empereur de sa mission, Proudhon présente la victoire du socialisme comme un fait inéluctable : « La révolution, démocratique et sociale, tous les deux, entendez-vous, est désormais pour la France, pour l'Europe, une condition forcée, presque un fait accompli » (*Rév. Soc.*, 266). C'est d'ailleurs dans cet ouvrage qu'on peut trouver la toute première occurrence de l'expression « démocratie industrielle » chez Proudhon, par la définition du gouvernement représentatif comme « la transition obligée à la démocratie industrielle » (*Rév. Soc.*, 258). Néanmoins, si le raisonnement tenu par Proudhon dans *La révolution sociale démontrée par le coup d'État* permet d'expliquer en quoi le socialisme est une nécessité, par rapport à la structure de la société et aux questions politiques de l'heure, un aspect fondamental est absent : l'insertion de la démocratie industrielle dans une série historique qui concerne les formes d'organisation industrielle. En effet, la série historique que Proudhon met en avant dans ses ouvrages écrits sous la II^e République, est avant tout une série idéale, qui fait du socialisme la seule idée possible après 1848, mais sans insérer l'organisation industrielle mutuelliste dans une analyse précise de l'évolution du mode de production, pourtant très présente dans ses écrits sous la Monarchie de Juillet. C'est à l'occasion d'un ouvrage mineur, le *Manuel du spéculateur à la Bourse*, qu'il donne de sa série historique une interprétation plus directement économique, permettant par là de faire de la démocratie industrielle, et non

plus de l'idée sociale, l'aboutissement de sa série. Dans son introduction de 1857 à ce livre, initialement écrit avec Duchêne en 1853, Proudhon explicite, sur un plan économique, l'enchaînement historique qui fonde le caractère immanent de la démocratie industrielle. Une fois la société de castes abolie, le système économique de l'Ancien Régime laisse la place à l'anarchie industrielle, « idéal de l'économisme anglican » (*Manuel du spéculateur à la Bourse*, 4^e éd., Garnier frères, 1857, VII) ; cette forme économique aboutit, « sous l'action prépondérante du capital, à une formation corporative, à une FEODALITE INDUSTRIELLE » (*ibid.*), puis au « troisième terme sériaire [...], EMPIRE INDUSTRIEL » (*ibid.*, IX), qui « n'est autre chose que le principe anarchique lui-même, le fameux *laissez faire laissez passer*, poussé à son extrême conséquence » (*ibid.*, VI). Face à la réalisation de ces trois termes de la série, Proudhon enjoint ses lecteurs à un dépassement de l'empire industriel par la réalisation du quatrième terme : « Terminons, envers et contre tous, la révolution commencée en 89, en fondant l'équilibre économique et social, c'est-à-dire le droit, la liberté, l'égalité, l'honneur, la paix, le progrès, la joie intérieure, toutes les vertus civiles et domestiques, je ne parle pas du gouvernement, je ne fais point ici de politique, sur la REPUBLIQUE INDUSTRIELLE » (*ibid.*, X), « quatrième terme de cette série économique » (*ibid.*, XI). Dans les considérations conclusives de l'ouvrage, un passage ajouté en 1857 reprend cette série, en la simplifiant par une antinomie entre féodalité industrielle et démocratie industrielle, l'empire n'étant qu'un terme intermédiaire : « La féodalité nouvelle, subalternisant le travail et se résolvant en une exploitation capitaliste au profit d'une caste de parasites, appelle à son tour une révolution dans le sens du partage, ce que nous avons appelé liquidation. À la féodalité industrielle, en un mot, doit succéder, selon la loi des antinomies historiques, une DEMOCRATIE INDUSTRIELLE » (*ibid.*, 461). Ainsi la démocratie industrielle est bien le résultat logique de la période ouverte par la Révolution de 1789, mais elle ne se réalise que dans son opposition historique avec la féodalité industrielle née de l'anarchie industrielle créée par la révolution, c'est-à-dire en fonction de modifications propres au mode de production.

Le second élément qui permet à Proudhon d'élaborer la démocratie industrielle comme autre chose qu'une idée, c'est le fait qu'il lui donne un ancrage social dans le peuple travailleur. Dès *La révolution démontrée*, dans le même mouvement qu'il dit qu'un homme – Bonaparte – est l'expression d'une idée, il tempère son propos en mettant en avant la nécessité, pour la réalisation de l'idée socialiste, de se mettre en rapport avec le prolétariat et la classe moyenne, c'est-à-dire les travailleurs, à travers la constitution d'un parti qui les rassemble : « Pour avoir raison des partis, il n'est qu'un moyen, c'est d'en former un qui les

engloutisse tous. [...] Ce parti d'absorption [doit] se composer de la classe moyenne et du prolétariat » (*Rév. Soc.*, 268). Il n'y a dès lors qu'un pas à franchir pour faire reposer l'idée sociale, non plus dans un homme, mais dans la classe des travailleurs. C'est dans cette voie que Proudhon s'engage après l'échec de *La révolution démontrée* (Louis-Napoléon Bonaparte est bien loin de se plier au rôle que Proudhon lui imaginait), toujours en lien avec l'idée de l'inclusion de la démocratie industrielle dans une série historique des formes économiques. Si la démocratie industrielle est présente dans la société, elle ne l'est pas indistinctement dans toutes les classes, et elle est notamment absente du privilège et opposée à lui, en ce qu'elle repose sur le travail. Dès lors, la démocratie industrielle doit s'incarner dans l'action d'une classe sociale déterminée justement par sa condition laborieuse. En cela, la démocratie industrielle, à la fois comme système et comme classe sociale, s'oppose à la féodalité industrielle, là aussi à la fois comme système et comme classe ; d'où le constat de Proudhon dans la *Justice*, critiquant l'idée de progrès : « Il y a déplacement de trafic, déplacement de recettes, déplacement de richesse, le tout au détriment de la multitude des petites industries qui composaient la démocratie industrielle, et au profit de la grande industrie qui forme à cette heure la nouvelle féodalité » (*Justice*, III, 490). Ici, la démocratie industrielle renvoie directement à une certaine organisation de l'économie ; par extension, c'est l'ensemble des travailleurs attachés à cette organisation de l'économie que l'on peut qualifier de démocratie industrielle. C'est ce que Proudhon fait, exprimant avec beaucoup de force à la fois l'inclusion de la démocratie industrielle dans une série historique et son ancrage social, dans *La guerre et la paix* : « Quand le petit bourgeois, le petit propriétaire, le petit industriel, de même que le paysan, le commis et l'ouvrier, auront trouvé qu'ils ont plus à gagner par le travail que par la rente et l'agio, c'est alors que le peuple, la démocratie industrielle, brisera, au nom du droit de la force, synonyme du droit du travail, synonyme du droit de l'intelligence, la suzeraineté de l'argent, fera la balance de la rente et de l'impôt, ramènera à sa juste limite la propriété, changera le rapport du travail et du capital, et constituera, comme le couronnement de l'édifice, le droit économique » (*G. P.*, 192).

L'idée de démocratie industrielle se trouve donc construite progressivement par Proudhon, à mesure que les événements ou ses préoccupations intellectuelles l'amènent à préciser les différents aspects de son projet d'organisation économique. L'histoire de cette construction, dont on vient de tracer les grandes lignes, est compliquée par son croisement avec la problématique du fédéralisme. En effet, si le fédéralisme de Proudhon est d'abord politique, la fédération doit se doubler d'une organisation économique formée sur les mêmes

bases : « Le gouvernement fédératif, après avoir réformé l'ordre politique, a pour complément nécessaire une série de réformes à opérer dans l'ordre économique, [...] soustraire les citoyens des États contractant à l'exploitation capitaliste et bancocratique tant de l'intérieur que du dehors ; elles forment par leur ensemble, en opposition à la féodalité financière aujourd'hui dominante, ce que j'appellerai fédération agricole-industrielle » (*Principe féd.*, 357). Il est certes possible de voir dans ce recentrage sur la question politique, la réforme économique n'étant que seconde, une déviation par rapport à la ligne de conduite défendue dans les ouvrages précédents. Ce qui importe, c'est de saisir les possibilités de construction d'une cohérence d'ensemble du concept de démocratie industrielle à partir de ces éléments contradictoires et en constante évolution. Car ce à quoi aboutissent ces lignes de raisonnement, constituées tout au long de son œuvre, c'est bien à un ouvrage cohérent, fondamental pour le mouvement ouvrier et socialiste, et dans lequel la démocratie industrielle se trouve enfin proposée explicitement comme projet politique : *De la capacité politique des classes ouvrières*. Cet ouvrage inachevé, publié après sa mort, en 1865, est la réponse que Proudhon apporte au *Manifeste des soixante*, rédigé par Tolain, publié en février 1864, dans lequel les ouvriers signataires se prononcent entre autres pour des candidatures ouvrières spécifiques. Proudhon, qui l'année précédente avait défendu l'abstention aux élections législatives, y répond par ce livre, dans lequel il s'adresse à la « démocratie ouvrière », c'est-à-dire à la classe travailleuse en tant qu'elle est capable de jouer un rôle politique (on trouve déjà une telle utilisation de la notion de démocratie ouvrière ou industrielle dans son projet de « société de l'Exposition perpétuelle » ; voir *Théorie de la propriété*, Paris, Librairie Lacroix, 1871, p. 250, 287, 288). Il essaie de la convaincre que seule une reconnaissance de son idée, la mutualité, et du projet fédératif qui en découle, peut lui permettre d'exister politiquement de façon autonome. Les idées centrales de ce texte méritent d'être ici rappelées, car elles constituent l'expression la plus aboutie de la formulation proudhonienne de la démocratie industrielle.

Le premier constat que fait Proudhon, c'est que le manifeste vient démontrer la maturité de la classe ouvrière. Alors qu'auparavant la bourgeoisie était la classe politiquement la plus active, « maintenant la plèbe travailleuse fait corps ; elle se sent, elle raisonne, elle vote sans conseil, hélas ! Mais enfin elle vote avec une volonté qui lui est propre, et déjà elle développe son idée » (*Capacité*, 231). En cela, la revendication de candidatures ouvrières est parfaitement juste, car elle prend acte de la capacité de la démocratie ouvrière à avoir ses propres mandataires ; des ouvriers qui refuseraient cette idée et continueraient à demander aux

républicains bourgeois de les représenter, feraient preuve d'un préjugé aristocratique qui n'est plus de saison : « Quoi ! Il existe dans la démocratie ouvrière, et en bon nombre, des sujets instruits, capables de tenir la plume aussi bien que de manier la parole, connaissant les affaires, plus capables vingt fois, surtout plus dignes de la représenter, que les avocats, les journalistes, écrivains, pédants, intrigants et charlatans auxquels elle prodigue ses suffrages, et elle les récuse ! Elle n'en veut pas pour ses mandataires ! La démocratie a horreur des candidats vraiment démocrates ! Elle met son orgueil à se donner pour chefs des individus ayant une teinte aristocratique ! » (*Capacité*, 87). En cela, Proudhon reprend à son compte le projet du manifeste, à savoir doter la démocratie ouvrière d'une voix politique autonome, sortie de ses rangs, face à l'incapacité des démocrates bourgeois, pour lesquels les ouvriers ont massivement voté : « Il s'agit de montrer à la démocratie ouvrière, qui, faute d'une suffisante conscience d'elle-même et de son idée, a porté l'appoint de ses suffrages sur des noms qui ne la représentent pas, à quelles conditions un parti entre dans la vie politique ; comment, dans une nation, la classe supérieure ayant perdu le sens et la direction du mouvement, c'est à l'inférieure de s'en emparer » (*Capacité*, 49). Mais malgré ces points d'accord, Proudhon se sépare des Soixante sur la stratégie à mener, sur deux points. D'une part, la démocratie ouvrière doit former un parti qui rassemble l'ensemble des travailleurs, et notamment les paysans : « C'est à la démocratie industrielle de Paris et des grandes villes, qui a pris le devant, à chercher les points de raccordement qui existent entre elle et la démocratie des campagnes » (*Capacité*, 69-70). D'autre part, et c'est là le plus important, le choix des élections comme combat principal des travailleurs pour l'acquisition d'une capacité politique est selon Proudhon un mauvais choix : « Ainsi la démocratie ouvrière, aujourd'hui comme en 1848, tient dans ses mains les éléments de son triomphe. Il s'agit pour elle de conquérir la majorité à son idée ; cela fait, de s'imposer au pouvoir en revendiquant son autorité souveraine. La seule question est de savoir si, pour arriver à son but, la démocratie ouvrière suivra la voie ordinaire des élections et des débats parlementaires, voie prévue et plus ou moins garantie par les constitutions antérieures, ou si elle ne ferait pas mieux, pour son idée, pour sa dignité et pour ses intérêts, sans s'écarter toutefois de la légalité, de prendre une autre attitude. Ici je soutiens que la formule représentative, telle qu'elle a été conçue et appliquée en France depuis 1789, n'est plus de mise ; que la démocratie ouvrière a d'autres devoirs à remplir que de se donner des avocats et d'organiser, au moyen de ces langues courantes, une critique du pouvoir compromettante pour elle seule, et à tous les points de vue inutile » (*Capacité*, 240-241). C'est à partir de ce refus de la voie parlementaire que Proudhon doit élaborer une stratégie spécifique pour la démocratie ouvrière, qui puisse lui permettre de

convaincre la majorité et de poursuivre son projet révolutionnaire, sans pour autant passer par les élections. Cette stratégie, c'est l'organisation autonome de la démocratie ouvrière sur la base du principe de mutualité.

L'organisation autonome des ouvriers, c'est cela que le manifeste visait, mais sans aller jusqu'au bout de son idée : une représentation ouvrière spécifique dans les institutions actuelles serait inefficace. La seule manière de faire pression sur l'État, c'est de commencer par se séparer de ses institutions, par une scission : « Faire scission, une scission légitime, est le seul moyen que nous ayons d'affirmer notre droit, et, comme parti politique, de nous faire reconnaître. Et l'on verra bientôt que c'est aussi l'arme la plus puissante, comme la plus loyale, qui nous ait été donnée, tant pour la défense que pour l'attaque. Depuis longtemps la démocratie socialiste ne s'affirmait plus que par des publications individuelles, paraissant à de rares intervalles ; le *Manifeste des soixante* fut un premier et vigoureux essai de manifestation collective, directement émané du peuple. On sait quelle était la conclusion, par trop naïve, de ce manifeste, et comment, après avoir été reçue d'abord avec acclamation, elle fut ensuite écartée par la majorité des électeurs démocrates. On n'a pas voulu des candidats ouvriers, et ça a été un bonheur pour tous. Mais pareille tentative ne doit se renouveler : il y aurait honte et sottise. Le moment est venu, au contraire, d'agir par une scission digne et raisonnée, d'ailleurs inévitable. [...] Que la classe ouvrière, si elle se prend au sérieux, si elle poursuit autre chose qu'une fantaisie, se le tienne pour dit : il faut avant tout qu'elle sorte de tutelle, et que, sans se préoccuper davantage de ministère ni d'opposition, elle agisse désormais et exclusivement par elle-même et pour elle-même. Être une puissance ou rien, telle est l'alternative » (*Capacité*, 237). Ce qui est visé ici, par cette proposition audacieuse de la scission, ce n'est donc pas un retrait de la politique, mais au contraire la constitution d'une puissance autonome, capable de s'affranchir des règles de la féodalité industrielle et de l'autorité étatique.

La scission proposée par Proudhon n'est pas un but en soi ; il s'agit pour la démocratie ouvrière de se donner les moyens d'attaquer le système politique et économique par l'affirmation concrète de son idée : « Une des choses qui importent le plus à la démocratie ouvrière, c'est, en même temps qu'elle affirme son droit et dégage sa force, de poser aussi son IDÉE » (*Capacité*, 103). Cette idée, on l'a déjà vu, c'est la mutualité. Mais ce qui est nouveau, c'est que cette idée s'ancre désormais dans une pratique réelle des ouvriers, quoique encore imparfaite, à savoir l'association : « Actuellement les classes ouvrières, délaissant la pratique

bourgeoise et s'élançant vers un idéal supérieur, ont conçu l'idée d'une garantie qui doit les affranchir tout à la fois et du risque d'avilissement des prix et salaires, et du remède funeste des coalitions. Cette garantie consiste, d'une part, dans le principe d'association, par lequel ils se préparent, sur toute la face de l'Europe, à se constituer légalement en compagnies de travailleurs, concurremment avec les entreprises bourgeoises ; et d'un autre côté, dans le principe plus général encore et plus puissant de la MUTUALITE, par lequel la démocratie ouvrière, consacrant dès à présent la solidarité de ses groupes, prélude à la reconstitution politique et économique de la société » (*Capacité*, 396). C'est grâce à ce principe de mutualité, appliqué de façon autonome par l'ensemble des travailleurs, que l'association, qui est alors un mode d'organisation économique trop limité, peut se transformer jusqu'à constituer la base d'une société nouvelle. Car ce qui est visé par Proudhon, c'est bien une révolution mutuelliste : « [Les mutuellistes] concluent à une organisation sur la plus vaste échelle du principe mutuelliste. Service pour service, disent-ils, produit pour produit, prêt pour prêt, assurance pour assurance, crédit pour crédit, caution pour caution, garantie pour garantie, etc. : telle est la loi. [...] Voilà ce dont le mutuellisme prétend faire, à l'aide de certaines institutions, un principe d'État, une loi d'État, j'irai jusqu'à dire une sorte de religion d'État » (*Capacité*, 125). C'est pourquoi du mutuellisme découle le fédéralisme, loi d'organisation politique de la société nouvelle : « Ainsi, transporté dans la sphère politique, ce que nous avons appelé jusqu'à présent mutuellisme ou garantisme prend le nom de fédéralisme. Dans une simple synonymie, nous est donnée la révolution tout entière, politique et économique... » (*Capacité*, 198).

Le projet de la démocratie industrielle, tel qu'il est présenté par Proudhon dans la *Capacité politique des classes ouvrières*, est donc indubitablement un projet révolutionnaire. Dans ce texte, la démocratie industrielle se trouve posée comme la synthèse entre le mutuellisme, le fédéralisme, et la réalité de la classe ouvrière. C'est pour cela que les termes qui viennent qualifier la démocratie industrielle, qui est à la fois une classe, un principe, une stratégie, un mode d'organisation, sont à ce point interchangeables. Proudhon peut ainsi indifféremment se référer dans la *Capacité* non seulement à la « démocratie industrielle » ou la « démocratie ouvrière », mais aussi à la « démocratie travailleuse », la « démocratie rouge ou socialiste », la « démocratie socialiste », « la démocratie socialiste, la plèbe travailleuse », les « démocrates du siècle nouveau, plèbe du travail et du droit », la « démocratie mutuelliste », les « démocrates mutuellistes », la « démocratie fédéraliste », ou encore la « démocratie ouvrière, mutuelliste et fédérative ». Car tout cela renvoie à une même réalité, à

la fois matérielle et idéale : l'émancipation de la classe travailleuse par son organisation autonome, mutuelliste et fédérative. Proudhon définit ainsi un projet révolutionnaire nouveau, dont les héritages seront profonds et multiples dans le mouvement ouvrier et socialiste (Annie Kriegel, « Le syndicalisme révolutionnaire et Proudhon », *L'Actualité de Proudhon, op. cit.*, p. 47-66 ; Jacques Langlois, *Défense et actualité de Proudhon*, Paris, Payot, 1976), et qui peut encore aujourd'hui inspirer les pratiques des groupes qui veulent bien en hériter.

Renvois : Contrat, Égalité, Justice, Mutuellisme.